

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
I. L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DANS LEUR INTEGRITE PHYSIQUE ET DANS LEUR AUTONOMIE			
1. Etablir une relation avec la personne aidée, son entourage et/ou les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une relation respectueuse avec la personne aidée. - Apporter une aide personnalisée, de qualité et conforme au cadre d'intervention. - Communiquer avec l'entourage familial et/ou professionnel. - Respecter les règles de discrétion professionnelles. - Respecter les références culturelles et culturelles de la personne. 	Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage) et lors de l'évaluation finale sous forme d'écrit.	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle de l'auxiliaire de vie est expliqué à la personne aidée. - Les interlocuteurs sont identifiés (famille et/ou professionnels). - Les documents de liaisons sont identifiés et complétés. - La communication avec la personne aidée est réalisée pendant la prise en charge. - Le secret professionnel est respecté.
2. Organiser avec la personne aidée les actes à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différentes tâches à accomplir. - Prendre en considération les besoins et les souhaits de la personne. - Planifier son activité. - Respecter les limites de son intervention. 	Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage).	<ul style="list-style-type: none"> - Les actes qu'elle va réaliser sont correctement expliqués à la personne aidée. - Les souhaits et les besoins de la personne aidée sont pris en considération. - La planification des tâches est correctement réalisée.
3. Identifier les situations d'urgence et prévenir	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les risques d'accident. 	Mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques d'accident sont

les risques	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le degré d'urgence des situations. - Intervenir professionnellement en cas d'urgence. - Alerter de manière adaptée le/ou les professionnels et/ou la famille. - Rassurer la personne aidée. - Repérer les signes de maltraitance. 	réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage) et lors de l'évaluation finale sous forme d'écrit.	correctement anticipés. <ul style="list-style-type: none"> - Le degré d'urgence est correctement évalué. - Les procédures d'alerte sont maîtrisées. - La communication avec la personne aidée est réalisée pendant sa prise en charge en situation d'urgence.
4. Contribuer à l'autonomie de la personne aidée	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la personne à s'associer aux activités. - Prendre en considération ses besoins. - Identifier ses possibilités - Stimuler ses capacités physiques et morales. - Adapter son expression verbale et non verbale 	Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage).	<ul style="list-style-type: none"> - La personne est systématiquement associée. - Les besoins de la personne sont correctement évalués. - La personne est stimulée et encouragée en fonction de ses désirs et de ses capacités. - L'environnement est aménagé en accord avec la personne pour favoriser son indépendance. - Le langage est adapté.
5. Appliquer les gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne	<ul style="list-style-type: none"> - Aider la personne à l'habillage et déshabillage. - Aider à la toilette. - Respecter la pudeur et l'intimité des personnes. - Aider aux déplacements (transfert lit fauteuil, fauteuil roulant etc...). - Utiliser les aides techniques (lève personne, verticalisateur...). - Adapter les textures alimentaires et prévenir les fausses routes. - Aider la personne à s'alimenter. - Respecter les règles de discrétion professionnelle. - Respecter les références culturelles et culturelles de la personne. 	Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage).	<ul style="list-style-type: none"> - L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées. - Les techniques de prise en charge sont respectées. - Les règles d'hygiène, de sécurité et le cadre de l'intervention sont respectés. - Le confort de la personne est privilégié. - L'aide aux transferts et déplacements respecte les principes de mobilisation des personnes. - Les règles diététiques de base sont respectées.

II. L'AIDE AUX PERSONNES DANS LEUR CADRE DE VIE

<p>1. Etablir une relation professionnelle lors des interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec la personne aidée afin de définir le cadre de l'intervention. - Prendre en considération l'environnement de la personne aidée. - S'adapter aux habitudes de la personne. - Respecter les règles de discrétion professionnelle. - Respecter les références culturelles et culturelles de la personne. - Transmettre à la personne des informations sur l'intervention effectuée. 	<p>Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte de la personne est pris en considération. - Les attentes, les habitudes, les goûts et les niveaux d'exigence sont identifiés. - Les lieux, les équipements, les moyens sont repérés. - Les consignes sont comprises et reformulées. - La prestation est évaluée avec la personne aidée. - Les informations sont transmises en fin d'intervention
<p>2. Organiser avec la personne les tâches domestiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les durées de réalisation des tâches. - Planifier son travail en s'adaptant aux demandes et besoins de la personne. - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité. - Préparer l'environnement à la réalisation des activités d'entretien. - Effectuer la remise en état des locaux (rangements produits...). 	<p>Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de travail est définie en accord avec la personne aidée et/ou la famille et/ou les professionnels. - Les tâches sont préparées (espace aménagé, matériel et produits rassemblés...). - L'ensemble des tâches prévues pour la prestation est réalisé dans les temps alloués. - Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.
<p>3. Anticiper les risques domestiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Observer l'environnement de travail. - Identifier les situations dangereuses liées aux activités professionnelles. - Prévenir les risques domestiques. - Respecter les recommandations et/ou les notices d'emploi (produits entretien, matériel...). - Mettre en œuvre les postures adaptées et les gestes lors des lavages des sols, du port de charges, lors de la réfection d'un lit ou lors des transferts. - Proposer des améliorations afin d'éviter les situations 	<p>Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La posture professionnelle est adaptée. - Les gestes et les postures sont appliqués tout au long de l'intervention. - Les gestes d'hygiène et de sécurité sont appropriés à la situation. - Les protocoles d'usage des produits sont respectés. - Les mesures de prévention des

	dangereuses.		risques d'incidents ou d'accidents proposées sont pertinentes.
4. Respecter les goûts et les habitudes de la personne	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération la présence de la personne. - Associer la personne aidée aux tâches qu'elle peut réaliser. - Identifier les habitudes de la personne. - Tenir compte des goûts alimentaires de la personne aidées. - Adapter son vocabulaire à la personne aidée. - Faire preuve de discrétion et de tact. - Respecter les références culturelles et culturelles de la personne. 	Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage).	<ul style="list-style-type: none"> - Les habitudes de la personne aidée sont respectées. - Les préférences alimentaires de la personne aidée sont identifiées. - Les possibilités de participation de la personne aidée sont évaluées. - Le langage et le vocabulaire sont adaptés. - La vie privée est respectée. - Les références culturelles sont prises en considération.
5. Appliquer les techniques et les gestes professionnels appropriés dans les différentes activités d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les techniques de dépoussiérage, de nettoyage, de désinfection. - Respecter les dosages et les temps d'action des modes d'emploi des produits. - S'occuper du lavage à la main ou en machine, de la vaisselle et du linge. - Assurer le repassage, en fonction du type de textile. - Effectuer le rangement tel que souhaité par la personne aidée. - Réaliser les courses seule ou avec la personne. - Rendre compte des dépenses effectuées. - Préparer à partir des ingrédients disponibles des menus simples et équilibrés en accord avec les goûts, les souhaits et les moyens de la personne. - Maîtriser les règles de la diététique. - Respecter la chaîne du froid. 	Mise en situation professionnelle réalisée lors du stage pratique (attestée par des grilles de compétences évaluée et notée par le maître de stage) et lors de l'évaluation finale sous forme d'écrit.	<ul style="list-style-type: none"> - Le service apporté est conforme aux attentes et besoins de la personne. - Les gestes et les techniques sont adaptés à la situation. - L'utilisation des matériels et des produits sont conformes aux modes d'emploi. - Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. - Les préférences culturelles et culturelles de la personne aidée sont respectées.